

juana, des dessins pour expliquer comment fabriquer des bombes à la dynamite et les cocktails Molotov, des instructions sur la façon de s'organiser. Dans une brochure on fait aussi remarquer que c'est une excellente idée d'obtenir des directives à Cuba. J'y reviendrai dans un instant. On s'étend sur les relations fraternelles qui existent entre les révolutionnaires d'Amérique. Dans une autre brochure, on déclare qu'à partir de maintenant tous les membres de la gauche militante québécoise, le FLQ, peuvent être considérés comme «révolutionnaires professionnels».

Voilà, monsieur l'Orateur, j'en ai lu assez pour démontrer que le gouvernement du Canada, le présent gouvernement, n'a pas fait son devoir. Il disposait du Code criminel; il aurait pu poursuivre ces personnes pour sédition; mais il n'a rien fait. En outre, la presse a donné le résumé complet de la lettre de M. Saulnier, où il disait notamment:

Les révélations partielles auxquelles je vais me limiter aujourd'hui ne donnent qu'un faible aperçu de ce que je sais et dont j'ai avisé en privé le premier ministre du Canada à plusieurs reprises l'an dernier.

Cette lettre est datée du 13 octobre 1969. Il était signalé en outre que l'un des membres de la Compagnie des jeunes Canadiens avait été condamné antérieurement pour activités terroristes. Je pourrais en dire long encore à la Chambre. Autrement dit, lorsque le gouvernement du Canada reçut ces renseignements de la ville de Montréal, il se contenta de fermer les yeux, de faire la sourde oreille et de ne rien faire.

L'hon. M. McIlraith: Ce n'est pas vrai.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas vrai? Eh bien, je vais laisser le député nous fournir des explications, car je serais bien aise d'apprendre quelles poursuites judiciaires sont en cours et pourquoi ces gens, qui ont été arrêtés ce matin et qui se sont rendus coupables de sédition à maintes reprises, n'ont pas été poursuivis.

L'hon. M. Sharp: Il y a 23 hommes en prison. Que dites-vous de ces 23 prisonniers?

Le très hon. M. Diefenbaker: Bien sûr, mais pour ce qui est du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), je lui dirai ceci: c'est lui qui avait la responsabilité de protéger tous les diplomates en poste au Canada.

L'hon. M. Sharp: J'espère que le très honorable représentant est d'accord là-dessus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il savait que ces diplomates couraient le risque d'être enlevés.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Et il n'a pas pris les dispositions voulues.

L'hon. M. Sharp: Pourquoi le très honorable représentant ne nous a-t-il pas aidés, alors?

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'a pas pris les dispositions voulues.

Le 8 octobre 1970, Gérard Asselin écrivait en substance dans *Le Petit Journal*:

Vers la fin du printemps dernier, *Le Petit Journal* annonçait qu'il s'attendait à ce qu'un diplomate étranger soit enlevé au Canada par des terroristes.

Le présent FLQ est la continuation du premier mouvement bien structuré, celui de Pierre-Paul Geoffroy.

L'hon. M. Drury: Le député a-t-il déjà entendu parler de M. Burgess?

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'est-ce que le gouvernement du Canada a fait? Il a tergiversé. Il a refusé d'offrir une récompense. Suite à l'offre d'une récompense de \$50,000, au printemps, quatre de ces oiseaux, de ces criminels, ont été arrêtés. Sur sa liste de conditions présentée au gouvernement du Canada, le FLQ demande le nom du délateur. C'est une de ses conditions importantes. Nous pourrions continuer. Le gouvernement dit qu'il ne peut permettre que le délateur soit révélé, et c'est tout naturel. Le gouvernement aurait dû offrir une récompense, vu son expérience antérieure avec le FLQ. Le fait que des renseignements ont été obtenus immédiatement après l'offre de la récompense semble indiquer que lorsqu'une personne n'a pas d'argent en poche et aucun principe en tête, une récompense a toujours un effet ramollissant.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Et qu'a fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

M. Gibson: Il a travaillé ferme.

Des voix: Hou, hou, hou!

Le très hon. M. Diefenbaker: J'apprécie toujours les interpellations de mon ami d'Hamilton-Wentworth (M. Gibson). Il me rappelle un incident survenu à la Chambre des communes britannique. Parlant de M^{me} Margot Asquith, quelqu'un y disait qu'il n'y avait pas de plus heureux mariage politique, de plus heureux mariage d'amour que celui de Margot et d'Asquith. On pourrait en dire autant de l'honorable représentant: il n'y a pas de mariage plus heureux que celui de Gibson et d'Hamilton-Wentworth.

Des voix: Hou, hou, hou!

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai beaucoup d'affection pour le député et je suis heureux de ses interruptions. J'espère qu'il en fera d'autres.

Qu'a fait le gouvernement? Il a tergiversé, puis a prétendu que ce fardeau revenait au gouvernement de la province de Québec. Le premier ministre Bourassa y est allé carrément. Il a parlé de façon autoritaire et consciencieuse.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Et qu'a fait le gouvernement du Canada? Chargé d'assurer la sécurité de nos diplomates, il a dit à la province de Québec: «C'est votre affaire». Toute la déclaration du premier ministre fait état de ce prudent clair-obscur. Le premier ministre québécois a demandé une intervention. Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il cédé au gouvernement du Québec la responsabilité de veiller sur le sort de ce malheureux